

# INFORMATIONS

## INSCRIPTION

Toute personne peut participer aux épreuves du Jury central pour l'accès à la profession après avoir communiqué son nom, prénom, adresse, date de naissance et le code de l'épreuve à laquelle elle souhaite participer.

Un formulaire d'inscription ainsi que le programme de l'épreuve sont téléchargeables sur Internet : [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be) dans la rubrique « Entreprendre – Accès à la profession » ou peuvent être obtenus au secrétariat du Jury central.

Les examens ont lieu dans les locaux du SPF Economie.

## DROIT D'INSCRIPTION :

Le droit d'inscription s'élève à 35,00 euros par inscription et est à verser sur le compte n° 679-2003744-15 du SPF Economie/Jury central, boulevard Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles en indiquant **obligatoirement** en « **communication** » le **nom et prénom** ainsi que le **code** de l'épreuve.

Le droit d'inscription est valable pour **UNE SEULE INSCRIPTION** et n'est, **EN AUCUN CAS**, remboursable. L'inscription n'est valable que lorsque le paiement est effectif.

## AGENDA DES EXAMENS

Les examens se déroulent endéans les 3 mois de l'inscription.

La convocation est envoyée au moins quinze jours avant la date de l'épreuve.

Pour satisfaire à l'épreuve, le candidat doit obtenir 50 % minimum.

Il peut s'agir d'une épreuve orale, d'une épreuve écrite ou d'une épreuve écrite et orale. Pour les métiers du bâtiment, il n'y a aucune épreuve pratique.

## PREPARATION

Le service du Jury central n'est pas compétent en ce qui concerne la préparation aux examens des candidats.

**Il ne dispense pas de cours et ne procure ni livre ni documentation.**

Cependant, des renseignements peuvent être obtenus auprès des fédérations concernées et/ou, pour les professions relevant du bâtiment, auprès du Fonds de la Formation de la Construction, rue Royale 45 à 1000 Bruxelles (02/210 03 33) – [www.laconstruction.be](http://www.laconstruction.be).

## RESULTATS

Pour l'examen de gestion, le candidat connaît son résultat à l'issue de l'épreuve. Il reçoit, sur le champ, le certificat de réussite.

Pour l'examen de compétence professionnelle, le candidat reçoit son résultat par courrier dans les quinze jours qui suivent l'épreuve.

## REINSCRIPTION

Le candidat n'ayant pas réussi un examen sur la compétence professionnelle ne peut participer à ce même examen qu'après un délai de trois mois au moins.

SERVICE PUBLIC FEDERAL  
ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE  
Jury central  
North Gate II – 4<sup>ème</sup> étage  
Boulevard Albert II 16  
1000 BRUXELLES

Lebon Claudine : 02/277 67 50  
Cordier Sandra : 02/277 83 21  
E-Mail : [claudine.lebon@economie.fgov.be](mailto:claudine.lebon@economie.fgov.be)  
[sandra.cordier@economie.fgov.be](mailto:sandra.cordier@economie.fgov.be)